Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 509

Artikel: Hasard : jambons ou millions même appât
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016584

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

HASARD

Jambons ou millions même appât

Les Suisses ont versé plus de 11 millions à la Chaîne du Bonheur pour les réfugiés du Sud-Est asiatique. Voilà qui n'est pas si mal! Mais tout de même, cela fait moins de la moitié des mises de la Loterie à numéros pour le seul mois de juin 1979. Comme quoi la générosité n'exclut pas l'appât du gain.

Des contradictions, on en trouve tout plein quand on tente de voir un peu clair dans le petit monde du jeu à l'helvétique.
— En son article 35, la Constitution fédérale interdit d'ouvrir et d'exploiter des maisons de jeu, mais elle admet les "kursaals" des villes touristiques et stations de cure ouverts avant 1929 (il en existe quinze actuellement);
— La Constitution autorise ainsi la roulette, mais elle rend ce jeu d'avant la "boule" "inoffensif" en limitant la mise à cinq francs (et les gains à sept fois cette somme, précise la Loi de 1929);
Par la Loi fédérale du 8 juin 1923, les loteries et les paris professionnels sont en principe interdits, mais des exceptions sont prévues pour des objectifs d'utilité publique ou de bienfaisance.

Côté joueurs, on observe aussi quelques bizarreries:
— Ils se plaignent des petits montants acceptés dans les casinos suisses, mais ne lancent guère que des pièces d'un ou de deux francs — très rarement des thunes — sur le tapis verts;
— Ils confient chaque week-end des dizaines ou des centaines de milliers de francs à des passeurs qui vont les jouer au PMU français, mais ils boudent le tiercé suisse introduit il y a quelques mois pour les courses de chevaux organisées sur les principaux hippodromes du pays, y compris Yverdon.

Bref, comme il fallait s'y attendre, le monde du jeu est, à y regarder de plus près, davantage celui du hasard et des incohérences que celui du calcul et de la rationalité.
Malgré les restrictions fédérales et cantonales, les Suisses ont légalement plusieurs possibilités de jouer à l'argent et de tenter leur chance.
Moyen traditionnel, le billet de loterie garde sa cote, sous des formes un peu rajeunies il est vrai. En 1933, le canton de Berne créait la coopérative Seva (Loterie pour la protection des lacs, le développement touristique et les possibilités de travail); quatre ans plus tard, les cinq cantons romands fondaient la Société de Loterie de la Suisse romande. Quant aux autres cantons, ils signaient une convention datant de 1937 également, créant une "Loterie nationale".
Toujours en 1937, ces trois sociétés de loterie ont à leur tour fondé, en collaboration avec plusieurs fédérations sportives suisses, la Société du Sport-Toto, sous la forme d'une association et avec siège à Bâle. Enfin, en 1970, tout ce monde a vu la nécessité de contrer la concurrence étrangère, principalement allemande, en lançant une Loterie suisse à numéros, avec siège à Bâle aussi.

A l'heure actuelle, cette dernière récolte à elle seule environ les deux tiers (soit 200 millions en chiffres ronds) du total des sommes mises en jeu dans les loteries autorisées. Alors qu'avec l'ancienne formule (à "6 numéros sur 40" au lieu de 42 et sans cumul des jackpots), la loterie de la semaine récoltait environ 3.8 millions de francs, les mises s'élèvent depuis mars dernier à quelques centaines de milliers de francs de plus. Pour les troisième et quatrième tirages de juin, les sommes engagées ont atteint 4.3 et 9.2 millions de francs; en deux semaines donc, chaque Suisse, bébés compris, a joué plus de deux francs sur les boules tirées le samedi soir devant notaire et caméras-TV. En réalité, la pratique de la Loterie à numéros semble "socio-professionnellement" assez strictement limitée aux ouvriers (surtout étrangers) et employés, qui cochent les numéros entre collègues et se partagent souvent le montant de la feuille à Fr. 8.— au maximum.
Version moins organisée des loteries, les lotos et tombolas sont autorisés par les autorités cantonales dans la mesure où ils contribuent à assurer le financement d'associations sportives, culturelles ou autres. Les lots en espèce sont interdits, mais il y a les carnets d'épargne que les gagnants vont solder le lendemain du loto...
Les lotos jouent ainsi un rôle social non négligeable; ils ont leurs fanatiques — surtout des femmes — qui n'hésitent pas à faire des kilomètres pour "taper le carton".
Dans la plupart des cantons, l'organisation de lotos est réglementée, notamment par une limitation dans le temps (mois de décembre et janvier dans le canton de Vaud par exemple). Mais dans le canton de Fribourg, les lotos peuvent avoir lieu toute l'année, et les organisateurs, quasiment des professionnels, ne s'en privent pas. D'ailleurs, ils ne sont pas seuls à profiter du business, auquel personne n'ose toucher: les préfets songent à leur réelection, les caissiers d'associations aux cotisations qu'ils épargnent à leurs membres, les tenanciers de grandes salles au taux d'occupation de leurs locaux, les restaurateurs à tous ces bons consommateurs garantis, et les receveurs des impôts aux retombées fiscales du tout. En 1978, le canton de Fribourg encaissait près de Fr. 300 000.— au titre de la taxe sur les lots (5 pour cent de leur valeur totale) et la ville de Fribourg plus de cent mille francs grâce à la taxe fixe qu'elle a prélevée sur les quelque 400 lotos organisés

dans le chef-lieu, véritable capitale romande du coup de sac.
Au reste, certains cantons suisses autorisent les tenanciers des établissements publics à imiter timidement leurs collègues de Las Vegas en installant les fameuses machines à sous, qui engouffrent avec avidité les pièces d'un et de deux francs... et se gardent bien de restituer trop fréquemment l'égal ou un multiple de la mise. Plusieurs cantons ont interdit les appareils à sous: Bâle-Campagne, Berne, Genève, Grisons, Neuchâtel, Soleure, Tessin, Valais et Vaud. D'autres, tels Lucerne depuis l'an dernier, en ont plus ou moins strictement limité le nombre ou l'exploitation.
Mais là aussi, Fribourg n'a pas peur du jeu. Malgré une vive discussion suscitée par une motion de la socialiste Claire Nordmann, soutenue par plusieurs députés du PICS, le Grand Conseil fribourgeois a décidé l'an dernier de ne pas interdire les machines à sous. Il faut préciser que la principale fabrique de ces appareils se trouve près de Fribourg, et que l'emploi de quelques dizaines de collaborateurs a été jeté dans la balance.

Les Suisses en fin de comptent aiment bien jouer. L'idée de gagner donne du sel à l'affaire, même si ce sont des jambons, des boîtes de conserve ou des bouteilles de crus modérément renommées.
Et dans l'Europe unie, à ceux que les loteries et les lotos helvétiques ne galvanisent pas, l'étranger offre les paris mutuels sur les courses de chevaux, des Loteries à numéros internationales (qui font audacieusement et illégalement de la publicité en Suisse) et, surtout, les casinos proches de la frontière; les portiers y ont l'habitude des passeports suisses: Evian, et plus encore Divonne, premier casino de France pour l'importance des mises, vivent en grande partie de la clientèle helvétique.

RECU ET LU

Un troisième rang très convoité

On le sait depuis longtemps, mais la fusion de la "National Zeitung" et des "Basler Nachrichten" l'a encore rappelé, si besoin était: le nouveau journal né de la mise en commun des forces de deux publications ne saurait bénéficier d'un tirage équivalant à la simple addition des audiences de ses prédecesseurs; des pertes importantes sont inévitables. Une fois de plus la démonstration en a été faite avec l'arrivée sur le marché de la "Berner Zeitung", issue de la fusion des "Berner Nachrichten" et du "Berner Tagblatt": au dernier contrôle (provisoire), du tirage de la "BZ", le cap des 120.000 exemplaires n'était pas atteint, il s'en fallait de près de 3000 ventes.
La "BZ" replace cependant très normalement la région de Berne dans la course aux plus importants quotidiens de Suisse: la troisième place est acquise pour l'instant. Mais un concurrent sérieux pointe le bout de l'oreille à ce rang qui semble chaudement convoité: la "Neue Zürcher Zeitung", dont le dernier tirage "contrôlé" était de 109.033 exemplaires à fin 1977, signalait une augmentation de 6.000 exemplaires pour l'année dernière. D'où des surprises possibles dans ces prochains mois. D'autant plus qu'on va, chez le porte-parole zurichois des milieux patronaux, vers de grandes festivités à l'occasion d'un très respectable 200e anniversaire: la "NZZ" publiera notamment un numéro spécial de jubilé au début de 1980, tiré à plus de 300.000 exemplaires.
Et pour rester dans cette course un peu illusoire aux titres (les méthodes de gestion modernes font fi des records pour mettre l'accent sur la rentabilité des exemplaires vendus), signalons que, toujours pour cette fameuse troisième place (derrière "Blick" et le "Tages Anzeiger"), la "Basler Zeitung" ne renonce pas, puisqu'elle annonçait 110.000 exemplaires contrôlés en mai 1978.
Pendant ce temps, les "petits" quotidiens peinent tant et plus (mis à part certains titres bien implantés localement ou régionalement, sur le croissant lémanique notamment): une fois de plus par exemple, la "Gazetta Ticinese" tente de mobiliser ses amis. L'arrivée d'une majorité de gauche en Italie, toujours hypothétique, a compromis certains renflouages envisagés il y a quelques années. Bref, on appelle à des adhésions à la coopérative d'édition, on tente d'obtenir des noms d'abonnés disposés à rester fidèles pendant au moins trois ans, on sonde les lecteurs sur l'opportunité d'une parution plus espacée. Le sort du plus ancien quotidien tessinois devrait bientôt être connu...
Toujours dans la même perspective, un phénomène à relever: des milieux proches de la publicité s'intéressent soudain aux petits journaux! Dans son premier numéro de 1979, la revue "idee... Zeitschrift für angewandte Kreativität" — revue pour la créativité appliquée — publiait un exposé sur le rôle important de la petite presse et sur les différentes manières d'encourager les journaux locaux et régionaux. Suggestion: un service de conseils devrait être organisé sur la base d'un budget annuel de 480.000 francs. Qui paierait? Les journaux membres, sur la base du tirage et des recettes publicitaires, les agences assurant les régies d'annonces, les agences d'information, les agences de publicité et des donateurs, tels que la Confédération, les cantons, les communes, des fondations, les partis politiques, des associations, les syndicats. A notre avis, les petits journaux n'ont pas à se faire beaucoup d'illusions sur les chances de réussite du projet patronné par "idee...".

Les colonies de vacances sont-elles nées en Suisse? Le "Tagblatt der Stadt Zürich" (feuille d'avis officiels gratuite) rappelait qu'un article paru dans ce journal en 1876 avait permis de réunir les fonds pour financer les premières colonies de vacances zurichoises cette année-là. Peu après, sur la base de cet exemple, l'idée faisait florès dans toute l'Europe.